

Communauté
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ**

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

2025_091

ACTIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 15 septembre 2025.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BRÉGEAUD Laurent, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DENIZOU Nicole, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAITRE Daniel, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.
En exercice	62	
Titulaires		
Présents	44	
Suppléants		
Présents	7	
Pouvoirs		
titulaires	5	
Votants	56	

PRÉSENT Suppléant : DACKOW Jean-Michel, HÉRAULT André, MESMIN Michel, NOEL Marie-Thérèse, PRÉVÔT Alain, ROUSSEAU Michel, SAUZIN Anne.

POUVOIRS hors suppléant :

- BARRET-BONNIN Marie-Catherine donne pouvoir à DENIZOU Nicole ;
- DELPEUCH Dominique donne pouvoir à JOUANNY Alain ;
- MARTIN Bernard donne pouvoir à JACQUIER Christian ;
- MAURY Alice donne pouvoir à SINGEOT Anne-Marie ;
- THEVENOT Pierrette donne pouvoir à MOREAU Pierre-Charles.

Excusés : BRÉGEON Pascal, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, LAURENT-DUSSY Claudine, LONDEIX Colette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marie ESCLAMADON, Vice-Président en charge de l'habitat, s'exprime en ses termes :

L'Assemblée départementale a adopté, par délibération en date du 20 octobre 2022, la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat (PDH) pour la période 2023-2027.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, ce programme met en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé.

Il est proposé d'examiner les dossiers suivants :

- ▶ Mme. Priscille LECLERE (Dompierre-les-Eglises) relatif à l'adaptation de son logement, pour montant global de subvention de 450 €,
- ▶ M. Thierry LEGER (Bellac), relatif à l'amélioration énergétique de son logement, pour un montant global de subvention de 500 €,
- ▶ M. Victor THAREL (Bellac), relatif à l'amélioration énergétique de son logement, pour un montant global de subvention de 500 €.

Les éléments constitutifs des demandes sont répertoriés dans le tableau synthétique annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n°2021_110 du 28 juin 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui porte des objectifs de rénovation énergétique du parc privé ;

Vu la délibération n° 2022_174 du 12 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat pour l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne pour la période 2023-2027 ;

Considérant les trois demandes de subvention reçues et annexées à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les subventions suivantes :

- Une subvention de 450 € à Mme. LECLERE pour l'adaptation de son logement,
- Une subvention de 500 € à M. LEGER, pour l'amélioration énergétique de son logement,
- Une subvention de 500 € à M. THAREL, pour l'amélioration énergétique de son logement.

Ces subventions seront versées au titre de l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat, selon la répartition précisée dans le tableau annexé.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Eléments constitutifs du projet				Propositions de subvention soumise à délibération									
Porteur de projet	Type de propriétaire	Nature du projet	Descriptif des travaux à réaliser	Coût estimatif des	AMO	Date du Conseil	sub. travaux CD87		sub. AMO CD87	CCHLeM	TOTAL aides publiques	TOTAL CC	
							ANAH	CD87	ANAH	CCHLeM			
LECLERE Priscille 8 Treifeix 87190 DOMPIERRE-LES- EGLISES	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	Monte-escalier	12 990,52 €	900,00 €	22/09/2025	9 093,00 €	1 624,00 €	600,00 €	300,00 €	150,00 €	11 917,00 €	450,00 €
LEGER Thierry Jolibert 87300 BELLAC	occupant	amélioration énergétique des logements	Isolation murs Isolation plancher bas Pompe à chaleur Radiateurs VMC	25 656,31 €	1 600,00 €	22/09/2025	23 091,00 €	1 283,00 €	1 600,00 €	500,00 €	- €	26 474,00 €	500,00 €
THAREL Victor La Font du Bost 87300 BELLAC	occupant	amélioration énergétique des logements	PAC air/eau Poêle à bois Isolation murs et toiture Menuiseries VMC	71 416,35 €	1 330,00 €	22/09/2025	63 000,00 €	1 500,00 €	1 596,00 €	500,00 €	- €	66 596,00 €	500,00 €
TOTAL				110 063,18 €	3 830,00 €		95 184,00 €	4 407,00 €	3 796,00 €	1 300,00 €	150,00 €	104 987,00 €	1 450,00 €